



# COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 28 août 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 28 août 2025.

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 22  
Présents : 19  
Votants : 20

### **VOTE :**

**A L'UNANIMITÉ**  
Pour : 20  
Contre : 00  
Abstention : 00

### **PUBLIÉ LE :**

08/09/2025

**Etaient présents :** M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, Mme Emmanuelle DECLÉTY, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT, M. Thibaut KUEHN et Mme Carole TRIPLET

**Excusée :** M. Franck MIELLOT a donné pouvoir à M. Pierre EVRARD

**Absents :** Mme Séverine DUVIVER et M. Matthieu DEVOS

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle DECLÉTY

## D2025-037 : FINANCES – SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » - TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PLACE JEAN JAURES : ECLAIRAGE PUBLIC

### **Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-24 relatif à la répartition du produit des amendes de police de la circulation,

**Vu** le projet d'enfouissement des réseaux de la Place Jean Jaurès et alentours porté par la commune de Wizernes,

**Considérant** que cette opération inclut la mise en place d'un nouvel éclairage public destiné à sécuriser la circulation routière et piétonne,

**Considérant** que ces aménagements participent directement à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route,

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le projet d'enfouissement des réseaux de la Place Jean Jaurès et alentours et de création d'un éclairage public sécurisé pour un montant total de 280 654 € HT,
- **SOLLICITER** une subvention au titre du produit des amendes de police de la circulation à hauteur de 40% du projet dans la limite de 15 000 €, pour la part relative à la sécurisation de l'éclairage public (76 614 € HT de travaux prévisionnel),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier et à percevoir la subvention correspondante.

**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD